

Conseil départemental de la Manche  
**Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)**

Séance plénière du 12 Décembre 2025

PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES  
HANDICAPS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC) 2025-2029

**Frédérique BOURY**

Conseillère départementale, canton des Pieux  
au nom du groupe

---

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Comme chaque année, nous donnons notre avis sur le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC), élaboré par l'Agence Régionale de Santé

En effet, le PRIAC est un document important qui définit les priorités régionales dans le financement des services et établissements du secteur médico-social.

Il impacte directement celles et ceux qui, dans la Manche, ont besoin d'une prise en charge adaptée du fait de leur handicap ou de leur perte d'autonomie. Le PRIAC se positionne au cœur de nos compétences en matière d'action sociale et c'est pourquoi notre avis est important, en particulier dans notre relation avec l'État.

Comme chaque année quelques effets d'annonces quelques places par-ci par-là, sans réelle ambition dans un territoire vieillissant où les files d'attente se rallongent et où les solutions pour les personnes

handicapées et âgées restent insuffisantes, les reports voire annulations de projets sont un mauvais signal envoyé aux familles.

Oui il y a de vraies questions de fond qu'il faudra bien traiter au niveau national. Elles doivent permettre à la fois le financement à hauteur du besoin de nos compétences d'action sociale mais aussi de donner un sens à notre action locale.

Dans les mesures qui avancent quelques places en EHPAD sont planifiées sur les 4 années à venir tellement peu au regard du vieillissement de la population !

Création de tellement peu de places pour l'accueil d'enfants et encore moins pour celui des adultes . Certes l'état nous dit que nous sommes au-dessus du calcul de place par habitant , alors la méthode de calcul serait-elle à revoir ?

Pour rappel 150 jeunes adultes, dans la Manche, sont en aménagement Creton par manque de place.

Je vous rappelle la définition cet amendement :

*« Les jeunes adultes en situation de handicap accueillis dans en IME pour enfants et qui ne peuvent pas être admis immédiatement dans une structure pour adultes peuvent être maintenus dans leur établissement au-delà de leur 20 ans, disposition temporaire pour 150 jeunes aujourd'hui. »*

Le PRIAC, dans la Manche, montre 2 dynamiques distinctes entre 2024 et 2025. En 2024 nous étions dans une phase d'expansion, 2025 change de nature. Certes les investissements se poursuivent

mais de nombreux reports et abandons signe que les capacités immobilières humaines et financières sont sous tension.

- Comment garantir une véritable égalité d'accès à l'autonomie et aux droits quand les moyens ne suivent pas le rythme des besoins ?
- Comment protéger les plus vulnérables sans renforcer massivement les services publics, les équipes soignantes et les acteurs du medico-social ?

Finalement le PRIAC 2025-2029 montre qu'il y a des objectifs louables mais que sans investissements structurants, sans renforcements des métiers du soin et de l'accompagnement la société inclusive restera un objectif plutôt qu'une réalité

C'est pourquoi, dans ce contexte, l'avis sur le PRIAC relevant de notre relation avec l'État revêt une importance particulière encore cette année.

Si, de votre côté, l'avis favorable avec réserve de l'année passée à un « dont acte avec beaucoup de réserves », pour nous, la position reste, malheureusement, constante : défavorable ! C'est un regret d'ailleurs d'autant plus que les manquements restent les mêmes années après années, comme si tout était figé. C'est bien dommage !

Mais, d'une manière générale, les actions projetées et les financements prévues ne sont pas du tout à la hauteur des besoins notamment pour les enfants en situation de handicap. La prise en charge en pédopsychiatrie est insuffisante, avec un manque de structures et de moyens dédiés. le vieillissement de la population et

les besoins des personnes âgées et handicapées vieillissantes ne sont pas suffisamment pris en compte. Les créations de places en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) sont trop limitées.

Nous aurions vraiment souhaité que nous puissions, cette année encore, unir nos forces et montrer, par un avis défavorable, que le Département de la Manche est bien plus ambitieux que ce qui est proposé, que les attentes et les besoins du territoire sont bien plus importants. De notre côté nous pensons qu'il est nécessaire d'agir plus concrètement, de façon plus adaptée à la situation actuelle, de mieux anticiper l'avenir et de porter une politique profondément renouvelée pour s'attaquer aux défis que nous avons devant nous : enfance, vieillissement, prise en charge du handicap etc. En ce sens, le PRIAC nécessite d'être largement révisé.

C'est pourquoi, notre groupe, se positionnera pour un avis défavorable.

★ ★

★